



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU LUNDI 13 JUIN 2016**

Sur convocation de Mme Mireille Dieu, Première Adjointe, en date du mercredi 8 juin 2016,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mireille Dieu, 1<sup>re</sup> Adjointe municipale, Gérard Martin, 2<sup>e</sup> Adjoint municipal ; Olivier Sac-Delhomme, 3<sup>e</sup> Adjoint municipal, Élisabeth Bertrand, Conseillère municipale ; Sylvie Bouffiès, Conseillère municipale ; Claude Cellier, Conseiller municipal ; Samuel Charpentier, Conseiller municipal ; Roselyne Giraudel, Conseillère municipale ; Daniel Labit-Barthalois, Conseiller municipal ; Jean-Laurent Macabet, Conseiller municipal.

Étaient absents et ayant donné procuration :

Étienne Renet, 4<sup>e</sup> Adjoint municipal, ayant donné pouvoir à M. Gérard Martin.

Ludovic Girard, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Pierre Arnaud.

L'assemblée étant formée de onze Conseillers municipaux présents, la séance continuant,

Olivier Sac-Delhomme donne lecture du compte rendu du Conseil municipal du jeudi 12 mai 2016.

*Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.*

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du Conseil municipal :

- 1— Délibération concernant la rénovation de l'immeuble du Café du Centre — demande de subvention
- 2— Budget : décision modificative
- 3— Délibération modifiant le montant de certaines indemnités des élus
- 4— Personnel communal
- 5— Comptes rendus des Commissions
- 6— Questions diverses

### **1 — RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE CAFÉ DU CENTRE — DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 22-2016 en date du 11 avril 2016 concernant les demandes de subvention pour le projet de rénovation de l'immeuble du Café du Centre avec deux logements.

Ainsi, le projet de rénovation de l'immeuble du Café du Centre n'est pas éligible au programme de soutien à l'investissement public local (SIPL) puisque la commune peut bénéficier de la dotation de l'équipement des territoires ruraux (DETR) et ne peut donc pas cumuler les aides. Monsieur le Sous-Préfet s'en est entretenu directement avec les élus, le 17 mai dernier, et le projet de rénovation va donc être présenté en deux phases de travaux : 2016, pour la première partie, et 2017 pour la seconde partie.

Chacune de ces phases de travaux est éligible à la DETR.

Ayant pris conseil auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras et du cabinet d'architecte, « Architecture Axel COLLOT », désigné comme maître d'œuvre des travaux de rénovation de l'immeuble du Café du Centre, ainsi que de la Commission « urbanisme » de la Commune, Monsieur le Maire propose de diviser en deux les travaux à effectuer.

Ainsi, la première phase de rénovation structurelle et thermique et de la mise aux normes du bâtiment communal comporte les travaux suivants :

- La rénovation : toiture, planchers (dalles sécurisées), consolidation du bâtiment.
- L'isolation : toiture, murs et ouvertures.
- La mise en place de nouveaux équipements énergétiques : pompes à chaleur.
- La mise aux normes de l'accessibilité de cet établissement accueillant du public et mise en conformité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite PMR et sanitaire.
- La rénovation du rez-de-chaussée du café-restaurant selon les normes en vigueur.
- La réfection des trois façades.

C'est pourquoi il est nécessaire de modifier le plan de financement correspondant à ces travaux et donc de modifier les demandes de subventions qui ont été faites. Le montant estimatif des travaux de la première phase s'élève à 319 875 euros hors taxe, soit 383 850 euros toutes taxes comprises. Le maire propose donc le plan de financement suivant :

• DETR 2016 (35 % du HT)	111 956 €
• Autofinancement communal	271 894 € (dont TVA : 63 975 €)
• Coût total	383 850 €

M. Martin explique que pour la 2<sup>e</sup> phase des travaux, il faudra monter un nouveau dossier de subventions. Il ajoute que la part d'autofinancement communal prend en compte le paiement des loyers.

Par ailleurs, lors du congrès des maires qui s'est tenu en début de mois à Paris et auquel ont assisté Mme Dieu et M. Martin, plusieurs contacts intéressants ont été établis, notamment avec la Caisse des Dépôts qui pourrait également financer à un taux de 0 % une partie des travaux. En effet, le projet tel qu'il a été monté correspond aux programmes ciblés par cette aide de financement à taux nul.

Enfin, M. Martin salue l'implication de M. le Sous-Préfet et de M. Claude Haut, sénateur du Vaucluse, et il souligne le travail de Mlle Delsenne dans les dossiers budgétaires de la commune.

*Vote à l'unanimité.*

## **2 — BUDGET : DEUX DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire, sur la demande de Mme la perceptrice, de procéder à deux délibérations modificatives afin de rectifier des imputations erronées sur le budget primitif 2016, voté le 11 avril 2016.

Il propose des modifications respectant l'équilibre du compte des dépenses et du compte des recettes pour les montants suivants :

- 24 152 € pour l'assainissement
- 7 000 € pour le budget communal.

*Vote à l'unanimité*

## **3 — RECTIFICATIF DU TAUX DES INDEMNITÉS ALLOUÉES À M. LE MAIRE ET MME LA PREMIÈRE ADJOINTE**

Lors du conseil municipal du 11 avril dernier, une délibération avait été prise notamment pour la répartition équitable entre les indemnités cumulées du maire et de la première adjointe dans le respect de l'enveloppe budgétaire réglementaire.

Or, le taux d'indemnité correct correspond à 19,62 % et il convient donc de modifier le tableau des indemnités. M. le Maire précise que c'est à sa demande que cette répartition a été mise en place puisque Mme Dieu a en charge de nombreux dossiers importants de la commune.

*Vote à l'unanimité.*

### **3 — PERSONNEL COMMUNAL**

Comme chaque année, Mme Dieu explique que la commune va procéder au recrutement d'un adjoint technique contractuel, pour un besoin saisonnier, du 22 juillet jusqu'au 7 août 2016, à temps complet. Aussi, Simon Tardieu est pressenti pour le poste.

De plus, les archives de la commune doivent être triées, classées, mais aussi pour certaines éliminées, et il est nécessaire de recruter un contractuel qui aurait les compétences nécessaires pour cette mission. Aussi, une fiche de poste détaillée va être rédigée et le secrétariat général va se rapprocher de certaines communes dotées de services d'archivage pour prendre les renseignements nécessaires.

### **4 — COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

- Commission de l'urbanisme

– Déclarations préalables :

M. Germaine : surélévation et abri à outil : accordé.

M. Berthet : demande de division de parcelles : en cours d'instruction.

M. De Paw : abri de jardin : en cours.

– Permis de construire :

La commune a déposé la demande concernant le Café du Centre le 7 juin dernier : en cours d'instruction.

– Le rapport de Mme Guglielmi, commissaire-enquêtrice, pour l'enquête publique relative au projet de révision du PLU de la zone « sous le château », est parvenu en mairie ce dimanche 12 juin et non le 4 juin dernier, retard que déplore M. Martin.

Cependant, l'avis final de l'enquête est favorable et M. Martin explique qu'il faudra un entretien avec la commissaire pour clarifier certains points avant d'en faire un retour aux administrés. Par ailleurs, l'architecte-conseil du CAUE en sera également destinataire.

- Commission temporaire Café du Centre :

M. Charpentier informe l'assemblée que la fréquence des réunions avec l'architecte a trouvé son rythme, une fois tous les 15 jours, le mercredi en fin d'après-midi. Ce dossier est suivi, sur le volet « urbanisme », par Mme Bouffies, M. Charpentier en collaboration avec Mme Delsenne.

Si le projet de rénovation obtient le financement nécessaire, M. Charpentier expose que la commune aura à choisir des bureaux de contrôle des travaux et de la sécurité des chantiers dans ces prochaines semaines.

Le 22 juin prochain, la réunion se fera avec M. Labit-Barthalois, élu en charge de la commission Sécurité des travaux, ainsi que M. Raffin, gérant du Café du Centre.

Par ailleurs, afin d'avoir un suivi des décisions arrêtées lors de ces réunions, M. Martin conseille la mise en place d'une feuille de route qui permettrait de consigner rapidement par écrit les décisions prises collectivement à la fin de chaque rendez-vous.

Mme Dieu évoque le courrier d'un candidat à la reprise du Café du Centre qui remet en cause le vote même de désignation du nouveau locataire-gérant.

Or, il est clairement annoncé que cette décision municipale ne saurait être remise en cause. Le vote s'est déroulé à bulletin secret selon des critères relatifs au savoir-faire, mais aussi au savoir-être et l'assemblée valide le courrier de réponse qui doit être envoyé dans les meilleurs délais.

- Commission Voirie :

M. Macabet explique qu'il est dans l'attente des données financières qui lui permettront de budgéter au plus près les travaux que la commune souhaiterait faire pour l'allée Jacomet.

Il annonce que le débroussaillage des talus est prévu à partir de la mi-juin et M. Cellier espère que la société retenue fera un meilleur travail que l'année précédente. Ce dernier ajoute qu'il faut demander aux riverains du quartier Saint-Claude, Chemin du Devès, d'entretenir leurs talus, car certaines plantes débordent sur la voie publique. Un courrier dans ce sens sera adressé aux personnes concernées.

En ce qui concerne l'allée Jacomet, M. Labit-Barthalois précise que suite à une réunion avec le RAO, en présence de MM. le Maire et Claude Cellier, il est certain que les travaux de réalisation de conduites et de branchements seront supportés par la commune (même si, en ce qui concerne les branchements, une demande de rétrocession, pourra être adressée au RAO qui sera alors en charge de l'entretien des canalisations). Aussi, les travaux d'aménagement envisagés par les particuliers doivent se faire rapidement.

Le syndicat RAO conseille à la Commune de s'appuyer sur des sociétés qui ne font pas que de la réfection voirie, mais aussi la pose des conduites et il propose son aide dans la réalisation du cahier des charges.

Il est signalé que des herbes poussent sur le chemin de la montagne malgré le goudronnage récent et M. Macabet indique qu'il faudra sonder l'épaisseur de l'enrobé pour s'assurer du bon respect de la réalisation des travaux. Ensuite, il sera temps de traiter le chemin.

M. Labit-Barthalois évoque les travaux de la « Route de la Croix de Granier » (ex-route de Roaix) qui s'achèvent ces jours-ci avec l'enrobé qui vient d'être posé. Afin de sécuriser complètement l'ouvrage, un garde-corps va être installé prochainement sans surcoût. L'arborisation se fera à l'automne, après la saison sèche.

L'éclairage de la passerelle du passage Yves Tardieu est défectueux et le coût du remplacement des leds s'élèverait à 2 000 €. Aussi, il convient de réfléchir à un autre type d'éclairage.

Le cabinet COURBI, géomètre expert, doit intervenir le 14 juin 2016 pour régler le contentieux du chemin des Ramades et le rendez-vous est arrêté le 14 juin 2016 en début d'après-midi.

- Commission des finances :

M. Martin revient sur l'annonce de révision de la baisse des dotations de l'État qui sera réduite de la moitié en 2017. Il explique également que les recettes principales des communes, perçues par le biais des impôts que sont les taxes d'habitation, les taxes foncières sont basées essentiellement sur les valeurs locatives des biens.

Or, ces valeurs n'ont pas été ajustées depuis de nombreuses années et donc les recettes des communes ne sont pas celles qu'elles devraient. Cela a un impact sur la Dotation Globale de Fonctionnement, aide majoritaire de l'État aux Communes, qui donc ne correspond pas à la réalité. Ainsi, le gouvernement a annoncé qu'il y aura une majoration de l'enveloppe des aides apportées aux communes rurales par le biais de la DETR, par un ajout de 200 millions d'euros en 2017 aux 800 millions alloués normalement.

- Commission scolaire :

Mme Giraudel présente un compte rendu du Conseil d'école qui a eu lieu ce même jour de 18 à 20 h. Monsieur le Maire et Madame la 1<sup>re</sup> Adjointe étaient présents également.

La baisse des effectifs à la prochaine rentrée rend possible une fermeture des classes dès la prochaine rentrée. Le groupe scolaire comporte 49 élèves dont 23 sont en section maternelle, 17 en CP-CE1-CE2 et 9 en CM1-CM2.

La discussion a été très animée entre le personnel enseignant, les parents d'élèves et les élus au sujet de la refonte des classes. Ainsi, la directrice envisage la répartition des élèves comme suit :

- Cycle 1 : section maternelle regroupant les élèves de la petite et de la moyenne section.
- Cycle 2 : classe de CP-CE1 et CE2.
- Cycle 3 : grande section de maternelle et CM1 — CM2.

Or, les parents d'élèves des enfants en CM1 et CM2 sont opposés à ce système et 5 familles ont clairement annoncé leur volonté de retirer leurs enfants de l'école communale si la répartition des classes ne respecte pas l'âge des enfants, ce qui implique la fermeture d'une classe.

Les élus souhaitent qu'une entente soit trouvée rapidement.

Par ailleurs, la rentrée des classes est fixée au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Mme Giraudel rappelle que la subvention annuelle de 950 euros a bien été versée. Elle expose également la demande des travaux à réaliser par le service technique.

Cinq tatamis doivent être achetés et les frais vont être supportés par l'Amicale Laïque et la Commune qui en prennent respectivement 2 et 3 à leur compte.

Suite à une réunion de la Communauté de Communes, il a été présenté les nouveaux règlements du Club jeunes et du Centre de loisirs. Ce dernier a annoncé la hausse des tarifs de 30 centimes à 50 centimes par journée selon le coefficient familial. De plus, pour ce qui est des TAP, de nouveaux ateliers seront présentés à la prochaine rentrée.

- Commission CCAS :

Mme BERTRAND s'est rendue à une réunion de la Mission Locale du Haut Vaucluse concernant les aides mises en œuvre pour les jeunes en difficultés.

Par ailleurs, Mme Dieu remercie Mme Bertrand et Mme Saez qui ont apporté un soutien administratif important à une administrée.

Mme Dieu explique à l'assemblée que la commune réfléchit à une nouvelle répartition du régime indemnitaire octroyé aux agents communaux en cas de maladie. M. Martin précise que les primes correspondent à une gratification pour du travail effectif. Aussi, Mme Saez présente rapidement ce qui pourrait être mis en place selon le type de congés de la maladie et la durée des arrêts. Elle réalisera une projection de modification du régime indemnitaire pour un prochain Conseil municipal.

#### **4 — QUESTIONS DIVERSES**

- Panneau publicitaire de la cave la Vigneronne

Monsieur le Maire évoque les plaintes de certains Villadéens concernant le panneau de la cave coopérative qui a été suspendu sur une façade de la place du village. Aussi, après renseignements pris, il s'avère qu'il aurait fallu une autorisation préalable de la mairie. M. Sac-Delhomme explique qu'en l'absence d'un règlement local de publicité (R.L.P.), ce qui est le cas pour la commune, le préfet est chargé de la police d'affichage. De plus, la loi de 2010, dite « Grenelle II », prévoit également une réglementation des affichages publicitaires.

Aussi, le maire et Mme Dieu ont été interpellés à ce sujet et vont rapidement se rapprocher du président de la cave.

M. Arnaud comprend d'ailleurs très bien la nécessité de publicité de la cave pour des raisons évidentes et il rappelle également que cette société est un employeur important pour la commune.

- Occupation du domaine public par la crêperie « la Remise »

Certains administrés ont interpellé Mme Dieu au sujet du débordement de la terrasse de la Remise, signalant que l'accès à la fontaine est malaisé, que les panneaux signalant le restaurant sont également des panneaux publicitaires qui dénaturent la place et que les rangements extérieurs et parasols chauffants prennent également beaucoup de place.

Mme Dieu demande si le métrage de l'emplacement de la terrasse avait été communiqué au restaurateur. Monsieur le Maire et Mme Dieu vont rencontrer M. Palleiro à ce sujet.

M. Sac-Delhomme demande à ce que l'arrêté municipal interdisant la circulation des véhicules le long des remparts soit pris du 15 juin au 15 septembre 2016.

- Le Comité des fêtes.

M. Bonnel présente les nombreuses festivités qui auront lieu ces prochaines semaines. Ainsi :

\* le 21 juin : fête de la musique : Un groupe, défrayé par la Remise et le Café du Centre, jouera sur la place du village.

M. Bonnel espère que d'autres animations auront lieu également dans le village et dans l'esprit de la fête, à savoir sans visée lucrative.

\*le 14/07 : le vide grenier réinvestira la place du village, le repas du soir, moules frites, sera fait par M. Camboni et la soirée s'achèvera par un bal. M. Bonnel demande si l'on peut prévoir un parking temporaire sur la route de Vaison.

\*le 05/08 : l'aïoli sera préparé soit par Mme Raffin, soit par M. Camboni.

- \* le 06/08 : un concours de pétanque et une soirée organisée par la cave La Vigneronne.
- \* le 07/08 : le concours de pétanque ne pourra pas être assuré par le comité des fêtes puisqu'il s'occupera du loto des Ringards. M. Bonnel lance un appel pour savoir si des particuliers seraient intéressés pour prendre en charge cette manifestation.
- \* le 08/08 : Journée du Café du Centre.
- \* le 15/08 : organisation d'une course d'ORNI (Objets Roulants Non Identifiés) : demande d'annonces par tous les moyens pour que des candidats se fassent connaître. Il faudra boucler le village de 14 à 18 h. M. Bonnel a besoin de bénévoles pour assurer les rôles des commissaires. À 20 h : pique-nique tiré du sac au jardin paroissial suivi d'une conférence sur le patrimoine faite par Mme Richet. À 22 h : balade jusqu'au « château d'eau » pour une soirée « belle étoile » avec l'installation de lunettes astronomiques.

La date du prochain conseil est fixée au 11 juillet 2016 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.

Fait à Villedieu le 16 juin 2016

Monsieur le Maire

Pierre Arnaud